



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°10 -

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250709-250709_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **23**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers absents : **6**

OBJET :

Marché de travaux pour la réhabilitation du Centre d'Art Contemporain (CAC) « Le Creux de l'enfer » - avenant 6 lot 2, avenant 4 lot 7, avenant 4 lot 13, avenant 6 lot 14

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mardi 3 juillet 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROISSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Claire JOYEUX et, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Michelle MAGNOL à Isabelle FUREGON ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Patricia BOSTMAMBRUN ;
Pepa CAENEN ;
Philippe BARRAU ;
Annie CHEVALDONNÉ ;

Secrétaire de séance :

Hélène BOUDON

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - AVENANT 6 LOT 2, AVENANT 4 LOT 7, AVENANT 4 LOT 13, AVENANT 6 LOT 14

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°28 du 20 septembre 2023 attribuant le lot 2 – Curage/Gros œuvre à l'entreprise SORAMA, le lot 7 – Serrurerie à l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL (ACC), le lot 13 -Électricité à l'entreprise ELEC INDUSTRIE et le lot 14 -Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaires à l'entreprise THIERS CHAUFFAGE ;
- Vu la délibération n°10 du 24 mars 2025 approuvant l'avenant 5 au lot 2 – Curage/Gros œuvre, l'avenant 3 au lot 13 – Électricité, l'avenant 5 au lot 14 – Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaire et la délibération n°48 du 14 avril 2025 approuvant l'avenant 3 au lot 7 – Serrurerie ;
- **Considérant** la nécessité de conclure des avenants en plus-value pour prendre en compte des ajustements de prestations :
 - Lot 2 : plus-value portant sur la réalisation d'un massif béton pour noyer des câbles électriques non repérés au moment de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) pour un montant de 950,00 euros Hors Taxes (HT) ;
 - Lot 7 : plus-value pour des travaux modificatifs sur les garde-corps de la passerelle d'accès à l'Usine du May consistant en la fabrication et la pose de 8 mètres supplémentaires de garde-corps pour un montant de 3 216,00 euros HT ;
 - Lot 13 : plus-value portant sur l'installation d'un diffuseur sonore d'alarme au feu à l'extérieur du bâtiment suivant les recommandations de la commission de sécurité, sur l'installation complémentaire de bornes WIFI et système anti-intrusion, sur l'ajout d'une alimentation de sécurité pour le désenfumage de l'escalier et de la passerelle pour un montant total 4 707,11 euros HT ;
 - Lot 14 : plus-value pour prendre en compte les coûts de la main d'œuvre nécessaire aux câblages et à la pose de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) dans le local catering d'un montant de 496,00 euros HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 21 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID) et 1 NE POUVANT PAS VOTER (Philippe BARRAU) :

- Approuve les avenants suivants :
 - Avenant n°6 au lot 2 Curage / Gros œuvre avec l'entreprise SORAMA pour un montant de 950,00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 465 534,22 euros HT ;
 - Avenant n°4 au lot 7 Serrurerie avec l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL (ACC) pour un montant de 3 216,00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 234 542,00 euros HT ;
 - Avenant 4 au lot 13 Électricité avec l'entreprise ÉLEC INDUSTRIE pour un montant de 4 707,11 euros HT portant le nouveau montant du marché à 134 457,59 euros HT ;
 - Avenant n°6 au lot 14 Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires avec l'entreprise THIERS CHAUFFAGE pour un montant de 496,00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 218 279,51 euros HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Hélène BOUDON

Le Maire,



Stéphane ROCDEBANE

